

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne</p> <p style="text-align: center;">66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;"><b>N° DL2026-0029</b></p> <p style="text-align: center;">Séance du Conseil :</p> <p style="text-align: center;"><b>16 FÉVRIER 2026</b></p>
<p><b>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CC ACVI ET LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU ROUSSILLON POUR L'ORGANISATION DES GRENACHES DU MONDE</b></p>	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 16 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 février 2026, au Foyer d'Animation Communal situé rue du stade à Laroque-des-Albères (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHÉ, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

**Étaient représentés :**

Julie SANZ donne procuration à Frédérique MARESCASSIER, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Guy LLOBET donne procuration à Annie LAMARQUE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Samuel MOLI donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

**Étaient absents/excusés :**

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 7

**Secrétaire de Séance :**

Christian NAUTÉ

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20260216-DL2026-0029-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026

Le Concours Grenaches du Monde est un événement international de référence, réunissant chaque année plus de 80 jurés professionnels (journalistes, sommeliers, importateurs, acheteurs...) venus du monde entier, et offrant au territoire hôte une visibilité médiatique et professionnelle de tout 1<sup>er</sup> plan, ainsi que des retombées économiques directes en matière d'hébergement, de restauration.

Pour l'édition 2026, le Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon (CIVR) souhaite un « retour aux sources » du concours en Roussillon, avec la CC ACVI comme territoire d'accueil, autour d'un projet structurant et qualitatif, valorisant à la fois :

- Le cépage emblématique de notre Département : le grenache,
- L'attractivité du littoral et de l'arrière-pays,
- Et le savoir-faire du territoire en matière d'accueil d'événements d'envergure internationale.

La présence de la CC ACVI aux côtés du CIVR lors de cet événement constitue une opportunité de consolider son réseau, de développer de nouveaux partenariats et de valoriser son action, notamment à travers le site du Mas Reig-Côte Vermeille et l'Institut Régional de Sommellerie – Campus Banyuls.

C'est dans ce contexte que les Parties ont décidé de se rapprocher, pour conclure la convention annexée, décrivant la mise en place de l'évènement qui doit se tenir du 10 au 12 mai 2026 sur le territoire de la CC ACVI.

En qualité d'initiateur et d'organisateur, le CIVR s'engage à prévoir le budget global nécessaire au paiement de l'ensemble des prestations pour couvrir l'opération, soit 72 840-€ TTC.

La CC ACVI s'engage de son côté à participer financièrement à hauteur de 25 000-€ TTC pour l'organisation de cet événement qui suscite un fort intérêt auprès des professionnels (vignerons, sommeliers, cavistes, journalistes, ...).

A noter que la commission développement économique du 02 février 2026 a donné un avis favorable pour cette convention.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** le versement de la subvention au Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon pour un montant de 25 000-€ TTC (vingt-cinq mille euros Toutes Taxes Comprises) pour l'organisation du Concours Grenaches du Monde ;

**Précise** que l'évènement est programmé du 10 au 12 mai 2026 pour l'accueil des Grenaches du Monde et que la présente convention s'applique pour toute l'année 2026 afin de couvrir un maximum la durée de mise en œuvre de ces derniers, soit du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 31 décembre 2026.

**Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice,

**Autorise** le Président à signer tous acte relatif à ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Christian NAUTÉ



Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/02/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de  
sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***